



Centre Communal
d'Action Sociale

Administration de Direction

ADM/CD

ARRETE N°18 DE FIN DE MISSION DE MANDATAIRE SUPPLEANT
REGIE D'AVANCES « AIDE SOCIALE FACULTATIVE »

Le Vice-Président du CCAS de Mulhouse, Madame Marie CORNEILLE

- VU les articles R.1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents modifiant l'arrêté du 28 mai 1993 en francs ;
- VU l'instruction codificatrice sur les régies n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 ;
- VU l'arrêté n°5 du 10 mai 2022 instituant une régie d'avances « AIDE SOCIALE FACULTATIVE »,
- VU la délibération du Centre Communal d'Action Sociale de Mulhouse (CCAS) N°2022-03 portant DELEGATION DE POUVOIRS AU VICE-PRESIDENT, Mme Marie CORNEILLE en date du 24 février 2022,
- VU l'arrêté du 8 juin 2022 nommant Madame Aubierge APPOLINAIRE mandataire suppléant de la régie susvisée,

a r r ê t e :

Article 1

Madame Aubierge APPOLINAIRE (Mle XXX), nommée Directrice du CCAS, est relevée de ses fonctions de mandataire suppléant de la régie d'avances « Aide Sociale Facultative » du CCAS de Mulhouse à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

La Directrice du CCAS est chargée de l'application du présent arrêté dont une copie sera remise :

- au comptable public du SGC Mulhouse
- à la régisseuse titulaire

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Mulhouse, le 29 JAN. 2024

Le Vice-Président

Mme Marie CORNEILLE

Le mandataire suppléant

Aubierge APPOLINAIRE

Pris connaissance, bon pour acceptation le 29 JAN. 2024

La Régisseuse Titulaire

Catherine DENTZ

Pris connaissance, bon pour acceptation

le 29 JAN. 2024